

**Commission pour
l'indemnisation des
victimes de spoliations
intervenues du fait des
législations antisémites
en vigueur pendant
l'Occupation**



CIVS

Les chiffres clés

MARS 2018

L'indemnisation

Nombre de recommandations	35 180
---------------------------	---------------



Indemnités recommandées
depuis le 10 septembre 1999 :
518 232 748 euros

Les dossiers matériels et bancaires

Nombre de dossiers enregistrés
depuis le 10 septembre 1999

29 500

Dossiers matériels : **19 579**

Dossiers bancaires : **9 921**



Comptes bancaires attestés et/ou affidavits
à l'issue des recherches menées dans ces dossiers :
17 137

Les « biens culturels mobiliers »* (BCM)

*(*Les biens culturels mobiliers sont les biens meubles ayant un intérêt artistique supérieur aux biens indispensables à la vie courante)*

Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	3 330
Dossiers indemnisés mentionnant une ou des œuvres d'art	295



35 295 094 € indemnisés pour des dossiers mentionnant des œuvres d'art

Le site Internet

Pages consultées sur le site www.civs.gov.fr au cours du mois	415
Evolution du nombre annuel de visites depuis le début de l'année	1052 (1375 en 2017)